



ARTICLE REFERENT : RECONNAISSANCE IMMEDIATE DES NOUVEAUX FRANÇAIS PAR ACQUISITION COMME FRANCAIS

LE POURQUOI

Le Haut Conseil à l'Intégration (institué en 1989 et dissout en 2013), avait adopté comme définition d'un immigré « **un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France** » en ajoutant « **Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers** » et « **La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition** ».

En 1992, Le Haut Conseil ajoute à cette définition une notion administrative « **S'il le souhaite, l'immigré peut devenir Français. Il devient alors "Français par acquisition" par opposition à "Français de naissance"** ».

Le Haut Conseil à l'Intégration a été dissout en 2013 ; ses missions ont été transférées à la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) créée en 2013 au sein du ministère de l'intérieur français. Elle traite de l'ensemble des questions relatives au droit des étrangers en France

La DGEF a adopté comme définition de l'immigré devenu français, la notion administrative définie par le Haut Conseil en 1992 : "Français par acquisition" . Ainsi dans ses statistiques elle classe le Français ancien immigré en première catégorie dans les Français, puis parmi les Français en tant que « **Français par acquisition** ».

L'INSEE a conservé la définition initiale du Haut Conseil à l'Intégration ce qui signifie que le Français par acquisition est considéré d'abord comme immigré et ce jusqu'à sa mort.

LA PROPOSITION

Instituer l'obligation pour toutes les instances étatiques de reconnaissance immédiate comme français des nouveaux français par acquisition, ceci avec suite dans l'environnement de vie du bénéficiaire dont commune de résidence, établissement d'enseignement, lieu d'activité...

Ce n'est pas le cas actuellement notamment pour les deux instances en charge des statistiques sur la population de la France (voir graphiques « INSEE » et « DGEF » ci-après) qui ont des présentations distinctes.

La DGEF présentant dans son seul graphique présentant la population de la France (voir ci-après) en premier niveau de catégories décompose cette population entre Français et Etrangers puis indique en deuxième niveau de catégories que dans les Français il y a des français par acquisition, nés hors de France donc des anciens immigrés. **La DGEF reconnaît ainsi, immédiatement comme Français, les Français par acquisition.**

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), pour son premier graphique de présentation de la population de la France (voir graphiques ci-après) présente un grand cercle bleu dans lequel sont insérés deux cercles jaunes avec recouvrement partiel et dénommés : Immigrés et Etrangers. Il n'apparaît pas dans ce graphique combien il y a de Français dans la population de la France.

Dans son deuxième graphique apparaît pour ces deux cercles une autre décomposition : Immigrés naturalisés français, Immigrés de nationalité étrangère, Etrangers nés en France. **Ainsi l'INSEE ne reconnaît pas immédiatement (premier niveau de catégories) comme Français le nouveau français par acquisition**, l'INSEE le classe toujours comme immigré et ce jusqu'à sa mort. **Quand l'INSEE passe à la deuxième catégorie il dénomme ce nouveau français par acquisition « immigré naturalisé français »**. Pour l'INSEE : **Il reste toujours d'abord un immigré.**

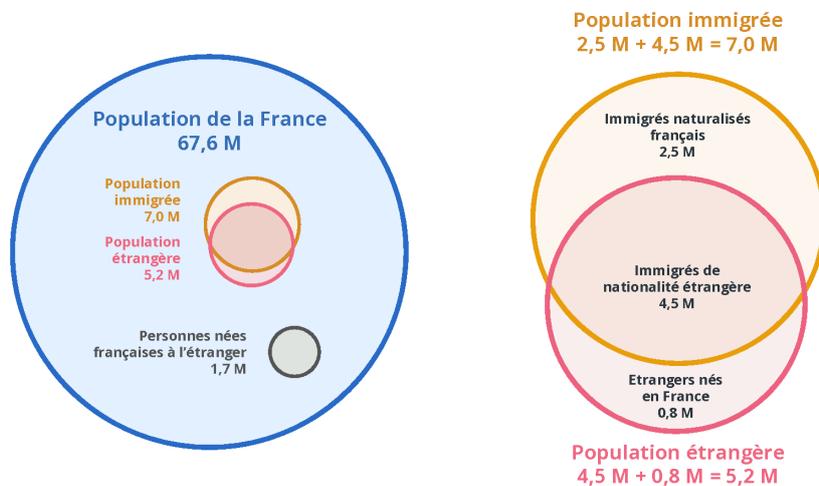
C'est actuellement une discrimination qui, en faisant de ces français issus de l'immigration des français de seconde zone, ne peut que les éloigner du désir d'intégration. C'est contraire au besoin de reconnaissance réciproque entre la Nation et ses citoyens.

C'est de plus une source de mauvaise perception pour tout lecteur ou auditeur du fait immigration car sur ces bases il est écrit ou parlé du nombre d'immigrés sans souligner qu'un tiers d'entre eux ont acquis la nationalité française et donc que ce sont des Français.

* * *

POPULATION DE LA FRANCE : DEUX VISIONS INSEE et DGEF

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Décomposition de la population vivant en France
selon le lieu de naissance et la nationalité en 2021

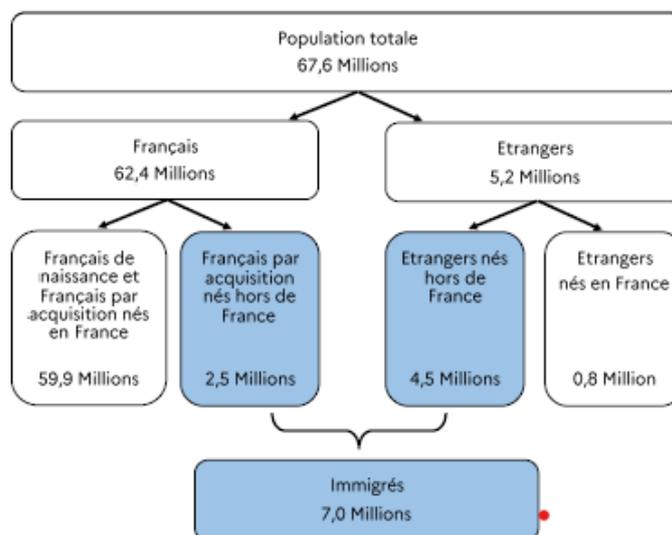


L'immigré ayant acquis la nationalité française reste classé en premier immigré et jusqu'à sa mort

DGEF : Direction Générale des Etrangers en France



L'immigration en France, données provisoires 2021



Champ: France.
 Source: Insee, estimation de population.2021. Données provisoires

Les français par acquisition (dont les immigrés) sont immédiatement en premier classés français